

Département  
de Vaucluse

Enregistrement, Domaines et Timbre

Direction  
d'Arignon

Arignon, le 20 MAI 1910

N° 10360 § 20

LECTURE DE VAUCLUSE  
Division

21 MAI 1910

Sequestre

Comptes de  
gestion

Approbation

Le Directeur des Domaines  
à Monsieur le Préfet de Vaucluse

1<sup>o</sup>  
Pour arrêté du 18 avril dernier, vous avez ordonné la reddition du compte de la fabrique de l'église de Cadene dont le patrimoine a été attribué par décret du 16 mai 1910 à la commune de Cadene

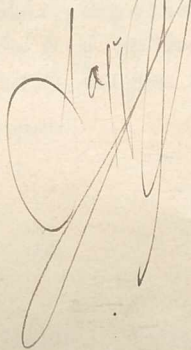
J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte présenté par le Receveur à Cadene

Aux termes de l'Inst<sup>on</sup> 3158-58 A la formule d'approbation doit faire ressortir le nom et la qualité de la personne à laquelle le Receveur pourra verser le reliquat disponible s'élevant à 609.82

En même temps que vous me renverrez le compte après approbation, je vous prie de vouloir bien inviter le représentant légal de l'établissement attributaire de se concerter avec le Receveur des Domaines à Cadene pour que le procès-verbal de remise des biens soit promptement dressé.

~~Je vous serais également très obligé de vouloir bien me faire connaître le nom et la qualité du représentant légal.~~

Le Directeur,



App. et Bant  
le 29 mai 1910  
Avis en main le 29 mai



Département  
de Vaucluse

Direction  
d'Arignon

Enregistrement, Domaines et Timbre  
LECTURE DE VAUCLOSE  
Division  
27 JUIN 1910

Arignon, le 27 juin

1910

N° 10360 S2172 32

Le Directeur des Domaines  
à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Séquestre

Procès verbal  
de  
remise

Cadenet

J'ai l'honneur de vous adresser pour être  
déposé dans vos archives, l'original en date du 11  
de ce mois, du procès-verbal constatant la  
remise par le Receveur des Domaines à Cadenet  
à M. le Maire de la commune de Cadenet des  
biens de la fabrique de l'église de Cadenet  
attribués par décret du 16 mai 1910 à  
la commune de Cadenet.

Je vous serai très obligé de vouloir bien  
me faire délivrer une copie certifiée de ce document,  
en revêtant l'un des deux originaux ci-joints de  
la mention « double minute certifiée conforme  
« à l'original déposé dans mes bureaux »  
« Le Secrétaire général »

Le Directeur des Domaines,